

CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

Les présentes sont conclues entre :

- La société Elyazalée, élisant domicile 25 rue du Viaduc, 22190 PLÉRIN inscrite au RCS de Saint-Brieuc au numéro 505 093 062, ci-dessous nommée Elyazalée,

- et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par la société Elyazalée, ci-après nommée le Client.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du Service à ses besoins et avoir reçu d'Elyazalée toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles Elyazalée s'engage avec le Client.

Les présentes conditions générales de service complètent le cas échéant par des conditions particulières et/ou annexes proposées par Elyazalée sont applicables, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client, à toute commande par le Client de prestations de la société Elyazalée.

Les prestations offertes par Elyazalée à titre gratuit sont également régies par les présentes conditions générales de service.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE ELYAZALEE

Elyazalée s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Elyazalée ne répond que d'une obligation de moyen.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE DE ELYAZALEE

La responsabilité de Elyazalée ne sera pas engagée :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à Elyazalée au titre des présentes, est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'incendie, explosion, défaut de réseau de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott retrait d'autorisation de l'opérateur de télécommunication, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Elyazalée ("Cas de Force Majeure"), alors Elyazalée, sous réserve d'une prompt notification au Client, devra être dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou dérangement, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées. La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 30 jours, à compter de la notification du cas de force majeure à l'autre partie, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

soit encore du fait du Client, notamment dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application,
- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle, faute, négligence, omission ou défaillance de sa part, non-respect des conseils donnés,
- divulgation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client,
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel Elyazalée n'a aucun pouvoir de contrôle ou de surveillance,
- demande d'interruption temporaire ou définitive du Service émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente, ou notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la LCEN,
- destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client.

Les réparations dues par Elyazalée en cas de défaillance du Service qui résulteraient d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect tel que, notamment, préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ou de Clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système, action d'un tiers contre le Client, etc.).

En tout état de cause, le montant des dommages et intérêts qui pourraient être mis à la charge de Elyazalée, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le Client à Elyazalée pour la période considérée ou facturées au Client par Elyazalée ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du Service pour laquelle la responsabilité de Elyazalée a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

Elyazalée n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données hébergées. Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celle non expressément visée par les présentes.

Le Client reconnaît qu'aucune stipulation des présentes ne le dégage de l'obligation de payer tous les montants dus à Elyazalée au titre des prestations réalisées.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Elyazalée recommande au Client de lire le contrat de déontologie et de respecter ces règles pour toute communication sur Internet.

Le Client s'engage à communiquer ses coordonnées et informations bancaires exactes à Elyazalée.

Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe nécessaires à l'utilisation de son Service. Elyazalée dégage toute responsabilité pour toute utilisation illicite ou frauduleuse des mots de passe mis à la disposition du Client. La fourniture des mots de passe est considérée comme confidentielle. Toute suspicion d'une divulgation, intentionnelle ou non, des mots de passe fournis, engage la responsabilité unique du Client à l'exclusion de celle d'Elyazalée. En cas d'une demande de changement du mot de passe par le Client, Elyazalée facturera ce service au temps passé sur cette opération.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers, et s'engage notamment à faire toute déclaration des traitements auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.). Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

Le Client déclare accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, Elyazalée ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus et des points visés aux conditions particulières, et notamment toute activité susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale entraînera le droit pour Elyazalée de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels Elyazalée pourrait prétendre.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de Elyazalée. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de Elyazalée à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir Elyazalée de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre Elyazalée et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client s'engage à informer Elyazalée dans les 48 heures de toute modification concernant sa situation, et dans les 24 heures de toute perte éventuelle des mots de passe.

Le Client, pour tout contact avec Elyazalée, s'engage à formuler clairement sa demande, selon les règles d'usage.

ARTICLE 5 : SUPPORT TECHNIQUE

Elyazalée met à la disposition du Client un support technique

Selon les offres, le Client a accès aux niveaux suivants :

Niveau 1 - Assistance : Elyazalée s'engage à informer le Client du déroulement de sa commande. Elyazalée s'engage à vérifier le bon fonctionnement des caractéristiques du Service. Elyazalée s'engage à remédier aux dysfonctionnements relevant de sa responsabilité exclusive.

Niveau 2 - Conseil : Elyazalée met à la disposition du Client des ressources documentaires. Sous réserve de disponibilités, Elyazalée s'engage à communiquer au Client la ressource documentaire la plus adaptée à sa problématique. Elyazalée s'efforcera de mettre à jour régulièrement ses ressources documentaires.

Niveau 3 - Info gérance : Elyazalée propose la mise en œuvre de ses ressources documentaires sur demande spécifiques du Client. Un devis estimatif de l'intervention sera établi et soumis à l'acceptation du Client. Elyazalée se réserve le droit de refuser une demande d'intervention pour motifs légitimes ou justifiés.

ARTICLE 6 : TARIF et PAIEMENT

6.1. Tarif

Les tarifs en vigueur pour les différentes prestations proposées par Elyazalée sont disponibles sur simple demande auprès d'Elyazalée, à l'adresse suivante : Elyazalée : 25 rue du Viaduc 22190 PLÉRIN.

Les services ou prestations commandés sont mentionnés dans le bon de commande ; ils s'entendent toutes taxes comprises sauf indication contraire et sont payables en euros.

Elyazalée se réserve la faculté de modifier ses prix à tout moment, sous réserve d'en informer le Client par courrier électronique ou par un avertissement en ligne sur le site <http://www.elyazalee.com> un mois à l'avance si les nouveaux tarifs hors taxes sont moins favorables au Client. Dans cette hypothèse, le Client disposera à compter de cette information d'un délai d'un mois pour résilier le présent contrat sans pénalité. A défaut, le Client sera réputé avoir accepté les nouveaux tarifs. Les modifications de tarifs seront applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution.

Elyazalée se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Le Client est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services Elyazalée. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par Elyazalée de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu ;
- la suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature, sans préjudice pour Elyazalée d'user de la faculté de résiliation du contrat ;
- l'impossibilité de souscrire de nouvelles prestations ou de les renouveler ;
- l'application d'un intérêt à un taux égal à 12% sans que celui-ci ne puisse être inférieur à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur en France.

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devront être exprimés par courrier électronique à l'adresse contact@elyazalee.com dans un délai d'un mois après émission du bon de commande.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par Elyazalée, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondante. Le Client devra alors régler la somme due en euros.

6.2. Paiement

Les paiements sont acceptés par virement bancaire (coordonnées communiquées sur facture), par prélèvement bancaire SEPA, par carte bancaire ou par chèque émis par un établissement bancaire situé sur le territoire français. Il appartient au Client de choisir le mode de paiement adapté au service commandé.

Pour tout échange d'informations par courrier électronique, la date et l'heure du serveur d'Elyazalée feront foi entre les Parties. Ces informations seront conservées par Elyazalée pendant toute la période des relations contractuelles.

6.3. Durée

Le service a pour durée celle prévue à la commande. Les données seront effacées à l'expiration du service.

Elyazalée s'engage à effectuer, au minimum, trois rappels par courrier électronique avant l'expiration du service.

6.4. Renouvellement de service

Elyazalée notifiera au Client par le biais de courriers électroniques adressés au contact de facturation du Client (adresse e-mail à tenir à jour, sous la responsabilité du Client) avant l'échéance, l'obligation d'acquitter le prix pour le renouvellement du service, lorsque celui-ci est possible.

Tout défaut de paiement ou paiement irrégulier, c'est à dire, notamment, d'un montant erroné, ou incomplet, ou ne comportant pas les références requises, ou effectué par un moyen ou une procédure non acceptés par Elyazalée, sera purement et simplement ignoré et provoquera le rejet par Elyazalée de la demande d'enregistrement ou de renouvellement.

S'agissant d'un renouvellement payé par chèque, il appartient au Client de solliciter le renouvellement avec un délai suffisant de sorte que le chèque soit effectivement reçu par Elyazalée avant expiration du service.

ARTICLE 7 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

7.1. Le contrat est résilié de plein droit à son échéance. Il peut être renouvelé à partir du site <http://www.elyazalee.com>, moyennant le versement par le Client du prix correspondant, dans les conditions prévues à l'article 6. Les contrats de maintenance, web-partenariat sont à reconduction tacite.

7.2. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat récurrent en cas de force majeure subsistant plus de trente jours

7.3. Pour une résiliation avant échéance d'un contrat récurrent, le Client est libre de résilier le contrat par simple envoi postal à l'adresse Elyazalée - 25 rue du Viaduc 22190 PLÉRIN, de la demande et le Client ne pourra prétendre au remboursement par Elyazalée des sommes déjà versées.

7.4. Dans tous les autres cas de manquement par l'une des parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du contrat non réparé dans un délai de 7 jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la partie plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par la dite partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

7.5. Elyazalée se réserve le droit d'interrompre le service du Client si ce service constitue un danger pour le maintien de la sécurité ou de la stabilité de la plateforme d'hébergement d'Elyazalée. Dans la mesure du possible, Elyazalée informera préalablement le Client.

En cas de nécessité, Elyazalée se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique, afin d'améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance.

ARTICLE 8 : CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le Client reconnaît par les présentes que les fluctuations de la bande passante et les aléas du fournisseur d'accès sont des éléments pouvant entraîner une discontinuité dans les prestations offertes par la société Elyazalée, et extérieure à ses moyens techniques.

Par ailleurs, le service est restreint, limité ou suspendu de plein droit par Elyazalée :

- s'il apparaît que le Client utilise les services qui lui sont fournis pour une activité, quelle qu'elle soit, qui ne serait pas conforme au Contrat de Déontologie ou aux présentes conditions générales ;
- en application des conditions particulières applicables ;
- si Elyazalée reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées, ou par un tiers, et notamment conformément à la loi de Confiance pour l'Economie Numérique du 21 juin 2004.

ARTICLE 9 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du matériel et du service à ses besoins et avoir reçu d'Elyazalée toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Elyazalée se réserve le droit de contrôler le respect des conditions d'utilisation du service.

ARTICLE 10 : TOLERANCE

Le fait qu'Elyazalée ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par Elyazalée à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

Elyazalée informe le Client que ses données sont enregistrées à des fins de gestion de la relation Client.

En conséquence, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression de ses données collectées, en contactant simplement Elyazalée, à l'adresse 25 rue du Viaduc 22190 PLÉRIN.

Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. Elyazalée s'interdit toute divulgation, toute revente des données nominatives relatives au Client, sous réserve de dispositions contraires dans les conditions particulières. Seules les filiales de Elyazalée peuvent également y avoir accès.

ARTICLE 12 : DROIT DE RETRACTATION

L'exécution des prestations d'Elyazalée commence dès réception d'un acompte de 30% de la valeur du devis ET de la réception par Elyazalée du bon de commande ou du devis signé et/ou du règlement du Client, conformément à l'article 6.2 du présent contrat.

Le Code de la Consommation prévoit dans son article L121-20-2 que "le droit de rétractation ne peut être exercé (...) pour les contrats de fourniture de service dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept jours francs".

Le Client, considéré comme consommateur au sens du Code de la Consommation, reconnaît avoir donné expressément son accord à l'exécution du service commandé auprès d'Elyazalée dès réception par celle-ci de son bon de commande ou devis signé et/ou de son règlement.

Le Client est donc expressément informé qu'il ne peut, en application de ces dispositions, et compte tenu de l'accord consenti quant à l'exécution des

prestations d'Elyazalée, exercer son droit de rétractation sur les services proposés par Elyazalée.

Ce droit ne peut davantage être exercé par le Client lors des renouvellements de la prestation commandée.

ARTICLE 13 : DROITS D'AUTEUR / MODIFICATIONS

Toutes les créations génèrent des droits d'auteur régis par le Code de la propriété intellectuelle. Leur montant est relatif à l'utilisation effective de la création par le client, toute autre utilisation que celle indiquée sur la note d'honoraires sera soumise à des droits supplémentaires. La création, objet de la commande ne peut être exploitée que dans les conditions définies à ladite commande.

Les maquettes (refusées ou non) demeurent la propriété de l'auteur et doivent lui être rendues en bon état, non endommagées. Les projets sans suite sont facturés à 100% de la valeur indiquée au poste «recherche (s) et premier (s) projet (s) tous droits réservés» de la note d'honoraires.

Seront facturés en plus : les modifications demandées par le client en cours de réalisation, si elles impliquent un remaniement du projet (corrections d'auteur), la fourniture de matériaux qui peuvent être utilisés pour certaines maquettes, la participation éventuelle à des prises de vues photographiques, le suivi technique, les frais de déplacement, etc.

ARTICLE 14 : MODIFICATION

Les conditions générales et particulières en ligne prévalent sur les conditions générales et particulières imprimées. Les parties conviennent qu'Elyazalée peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne et/ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse URL <http://www.elyazalee.com> ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 7, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS GENERALES

15.1 Divisibilité

La nullité d'une des clauses du contrat de prestations de services souscrit auprès d'Elyazalée, en application notamment d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une Juridiction compétente passée en force de chose jugée n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat de prestations de services qui garderont leur plein effet et portée. Dans ce cas, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

15.2 Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

15.3 Conditions particulières et Annexes

Les conditions particulières et éventuelles annexes sont incorporées par référence aux Conditions générales de services de Elyazalée et sont indissociables des dites Conditions générales. L'ensemble de ces documents sont dénommés dans le présent document «Conditions Générales». L'ensemble des documents incorporés au présent contrat par référence peut être consulté par le Client aux adresses indiquées sur le site <http://www.elyazalee.com>. Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions.

15.4 Notifications

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales seront réputées avoir été valablement délivrées si elles sont adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à :

- Pour Elyazalée : 25 rue du Viaduc 22190 PLÉRIN
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou e-mail qu'il a fourni à Elyazalée

15.5 Publicité et promotion

Elyazalée pourra à l'occasion de publicité, manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

ARTICLE 16 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige avec un client non considéré comme consommateur au sens du code de la consommation, compétence expresse est attribuée au tribunal de commerce de Saint-Brieuc (France), nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, y compris pour les mesures d'urgence, conservatoires en repère ou sur requête.

ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi par la loi française. Il est en ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.